

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

Livre : L'Etat, l'émigré et le foncier dans l'économie sénégalaise

- Economie -
Date de mise en ligne : samedi 2 mai 2009

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

L'ouvrage du géographe et aménageur Serigne Mansour Tall, étudie l'évolution de Dakar et les investissements immobiliers des migrants. A partir des années 1970, la construction de Dakar, réalisée jusque-là d'abord par l'administration française comme ville de type colonial, puis par le gouvernement sénégalais, est désormais reprise en main, dans une importante proportion, par l'action des nouveaux acteurs anonymes que sont les émigrés sénégalais. « Investir dans la ville africaine, les émigrés et l'habitat à Dakar », de Mansour Tall, édité par Crepos et Karthala en février 2009, est une approche pluridisciplinaire.

source : www.lesafriques.com - 26-04-2009

Au bout du compte, note l'auteur, les Lébou à Dakar, tout comme les autochtones Ebriés à Abidjan, ont été progressivement éliminés du marché foncier par l'Etat entre 1970 et 1980.

Cité par l'auteur, **Jean-Luc Piermay**, professeur de géographie à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, qui a aussi préfacé l'ouvrage, explique l'émergence du marché foncier par la faiblesse des activités industrielles et économiques. Ainsi la richesse urbaine est-elle d'abord une richesse foncière et les investissements immobiliers sont au Sénégal et dans les autres pays de la sous-région, un moyen privilégié d'enrichissement individuel. Cette démarche façonne l'histoire de l'émigré et de la ville qu'il contribue à remodeler et qui lui donne en retour un nouveau statut. Et Tall note, que « *L'insertion des émigrés en milieu urbain est favorisée par le contexte urbain marqué par le retrait de l'Etat et l'impécuniosité des acteurs sociaux.* »

Au début du processus est la création de la ville coloniale, Dakar, pièce maîtresse du dispositif français, unique port, de Casablanca au Cap, où les bateaux peuvent faire relâche pour être réparés et ravitaillés. C'est aussi l'époque où Dakar est un chapelet de villages lébous disséminés sur la façade sud de l'océan Atlantique. Mais pour la France, seul Dakar a un intérêt stratégique majeur, qui nécessite le déplacement de ses quartiers traditionnels par les autorités françaises. La moitié seulement de ces quartiers traditionnels sera relogée après une résistance âpre et lourde de conséquences sur le leadership lébou de l'époque. Ainsi naît, à partir de 1914, la Médina de Dakar, dans son site actuel.

Indépendance

A l'Indépendance, l'Etat émerge comme principal acteur foncier, avec comme arsenal juridique la loi n° 64-46 sur le domaine national, en s'octroyant le contrôle exclusif des terres, hormis la porte ouverte sur l'occupation irrégulière sur laquelle l'auteur apporte des informations très précises. Cette loi anéantit de fait la propriété foncière lébou en lui substituant des fonctionnaires qui ne sont ni neutres ni désintéressés dans la redistribution des terres. Au bout du compte, note l'auteur, les Lébou à Dakar, tout comme les autochtones Ebriés à Abidjan, ont été progressivement éliminés du marché foncier par l'Etat entre 1970 et 1980.

Les carences de la promotion immobilière publique articulée autour de la Société immobilière du Cap-Vert (Sicap) et de la société nationale des habitations à loyer modéré (Snhlm), dont les réalisations cumulées n'atteignent que 10% des besoins de la population, font le lit de la spéculation foncière.

L'étude montre la densité des rapports sociaux multilatéraux, ainsi que les imbrications ethniques et religieuses

soutenues par des enjeux financiers importants. Elle exalte, non sans raison peut-être, la vitalité des réseaux confrériques mourides.

Ce livre de Mansour Tall est aussi un panégyrique de ces exclus du développement sur le sol qui les a vu naître. Ces « *Modou Modou* » et « *Fatou Fatou* » sondent les rapports internationaux et trouvent des réponses cohérentes à leur angoisse : une nouvelle stratégie résidentielle pour les familles étirées aux espaces de la circulation migratoire, l'invention de nouveaux modes de transferts de biens vers leur pays d'origine, des relations sociales à bâtir sur les fondements fragiles de la confiance et du risque avec des partenaires d'ici et des pays d'accueil. Et l'émigré qui émerge des épreuves surmontées est un acteur que les autorités du pays d'origine tentent de domestiquer.

Citadinité

La création en 1995 du Conseil supérieur des Sénégalais de l'étranger est un pas vers leur contrôle politique. Mais la complexité de sa « *citadinité* », doublement écartelée entre l'Occident et l'Afrique, la capitale et le terroir, en fait une « *ethnie à part* » dont le rapport avec les hégémonies politiques, financières et, dans une moindre mesure religieuses, est à redéfinir à la lumière de son autonomie acquise hors de leur champ d'influence. L'évolution de la logique spéculative du migrant, ancré jusqu'ici dans l'investissement communautaire, vers l'investissement productif, serait, selon Mansour Tall, un vecteur de changement. Certains migrants y ont accédé « *à la faveur d'un contexte d'accueil et d'investissement spécifique* », note-t-il, dans conclusion qui nous semble provisoire, car il n'en a certainement pas fini avec son sujet.

Hance Guèye